

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 14 juin 2010  
Séance du 18 mai 2010

## 11 Soutien à l'emploi associatif : Comité d'Organisation de la Ville aux Livres - Femmes sans frontière - Centre d'Information et de Médiation Sociale (CIMS) et convention de partenariat : Femmes sans frontière - Centre d'Information et de Médiation Sociale (CIMS)

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER  
Mme BASMAISON  
Mme M'BAYE-DIAO  
M SEGUIN  
Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMAIN  
Pouvoir à : M. MONTES  
Pouvoir à : M. BOUHLAMANE  
Pouvoir à : Mme MAUPIN  
Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS  
M. NACHITE  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET  
M. CHEURFA

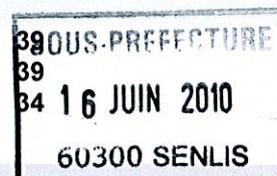
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

**Le Comité d'organisation de la ville aux livres (COVAL)** et la ville de Creil sont liés par une convention de partenariat adoptée par le conseil municipal du 28 septembre 2009.

La convention précise les missions sur lesquelles la commune soutient le COVAL – le soin de promouvoir le livre, l'habitude et le bonheur de lire, de développer ateliers, rencontres et échanges entre le public, en particulier les scolaires et les familles défavorisées ou en difficulté de lecture, et les professionnels du livre : romanciers, poètes, essayistes, auteurs pour la jeunesse, illustrateurs, dessinateurs de bandes dessinées etc., ainsi que les engagements respectifs des deux parties. Parmi les aides apportées par la ville figure le financement d'un poste d'agent de développement recruté en emploi aidé à hauteur 3 000 euros par an.



# maintenant !

**L'association Femmes sans frontière** dispose d'un poste de directrice en emploi-solidaire. Afin d'accompagner et renforcer les actions d'insertion et de citoyenneté de l'association : cours d'alphabétisation, de français langue étrangère, de préparation au monde du travail, café-santé, café-doc, groupes sur la parentalité, travail sur les mémoires,... Il vous est proposé d'attribuer à l'association une subvention spécifique de 3 000 € au titre de l'année 2010 dans le cadre de la convention précisant les obligations de la ville et de l'association sur ce soutien à l'emploi associatif, validée par le conseil municipal en date du 25 septembre 2006.

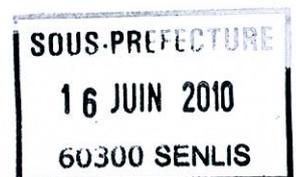
La ville conditionne son soutien au strict respect des objectifs de l'association « Femmes sans Frontière », c'est pourquoi, une convention de partenariat sera signée entre la ville et « Femmes sans Frontière ».

**Le Centre d'Information et de Médiation Sociale** créé en 2000 a développé des activités indispensables en direction des populations creilloises les plus fragiles socialement en visant l'autonomie des personnes. Compte-tenu des besoins et de l'intérêt grandissant des personnes ciblées, cette association est employeur d'une dizaine de salariés et a jusqu'ici bénéficié de dispositifs d'aide à l'emploi mis en œuvre par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général. La diminution de ces aides met en péril la pérennité des actions entreprises et compromet l'emploi d'un certain nombre d'intervenants. Sans nous substituer au partenaire qui se désengage, la ville entend participer au soutien financier de ces emplois, à hauteur de 3000€.

La ville conditionne son soutien au strict respect des objectifs du centre d'information et de médiation sociale, c'est pourquoi, une convention de partenariat sera signée entre la ville et le CIMS.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le maire à verser les subventions spécifiques et à signer les contrats de partenariat.

Vous êtes appelés à voter.



**C'est maintenant !**  
[www.mairie-creil.fr](http://www.mairie-creil.fr)

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 18 mai 2010

Considérant qu'il est important de défendre et reconnaître l'utilité des actions mises en œuvre par le comité d'organisation de la ville aux livres, l'association « Femmes sans frontière » et le C.I.M.S.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34          Pour : 34          Contre : 0          Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'attribuer une aide de 3 000 euros au comité d'organisation de la ville aux livres pour le soutien à l'emploi associatif, pour l'année 2010

**Article 2** : d'attribuer une aide de 3 000 euros à l'association « Femmes sans frontière » pour le soutien à l'emploi associatif, pour l'année 2010.

**Article 3** : de signer, avec l'association « Femmes sans frontière », le contrat de partenariat.

**Article 4** : d'attribuer une aide de 3 000 euros au centre d'information et de médiation sociale, pour le soutien à l'emploi associatif, pour l'année 2010.

**Article 5** : de signer, avec le centre d'information et de médiation sociale, le contrat de partenariat.

**Article 6** : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 JUIN 2010

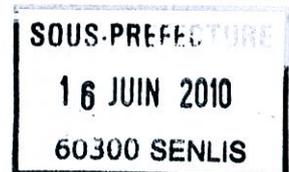
Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 16/06/10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE